

OBJET

de

COMPAGNIE OU ESCADRON

de

B.T.

N° 4611 / 19.78

TITRE DE LA PROCÉDURE

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

78306140

10.12.78

OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ (O.V.N.I)

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE

ORDRE DÉSIGNATION DES PIÈCES

CODÉ

- 1 - Procès-verbal de synthèse.
- 2 - Croquis d'ensemble.
- 3 - Planche photographique.
- 4 - Procès-verbal d'audition
- 5 - Procès-verbal d'audition de
- 6 - Procès-verbal d'audition de
- 7 - Procès-verbal d'audition de
- 8 - Procès-verbal d'audition de
- 9 - Procès-verbal d'audition de
- 10 - Procès-verbal d'audition de

*+ Casette
+ CR - groupe privé -*

Transmis par le Chef d'Escadron , Commandant
la Compagnie de Gendarmerie de

A , le 3 Janvier 79



INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)
NOMBRE D'EXEMPLAIRES

- 2 ~~MR LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE~~
- 1 Mr le Préfet de l' à.....
- 1 Mr le Procureur de la République à.....
- 1 Mr le Général Commandant la Région Aérienne à
- 2 Mr le Ministre de la Défense, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bureau emploi-enseignements.

SUITE DU B. E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR :

l'Adjudant Chef , Cdt la
Brigade.

DATE, SIGNATURE, CACHET



1 ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Groupement LE

D.M.

COMPAGNIE GENDARMERIE

DE

UNITE
BRIGADE

CODE UNITE PROCÈS-VERBAL N° / 197
02500 N° 4611 du 10/12/76

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

N° PIÈCE

N° FEUILLET

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

ANALYSE : Objet volant non identifié

RÉFÉRENCES : Communication téléphonique de Monsieur à

demeurant Lieu dit

NOUS SOUSSIGNÉ(S) _____, Adjudant-Chef O.P.J

et _____, Gendarmes A.P.J
VU L'(ES) ARTICLE(S) 16 à 20 et 75 du Code de Procédure Pénale

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR 10 Décembre 1976 à 6 heures 40, nous sommes avisés téléphoniquement par Monsieur _____, qu'il vient de voir un objet lumineux sur le Chemin Départemental N° _____ entre _____ et _____.

Les Gendarmes _____ et _____, accompagnés de Monsieur _____ se rendent immédiatement sur les lieux.

CONSTATATIONS ET MESURES PRISES

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

CONSTATATIONS :

A notre arrivée sur les lieux à 7 heures 15, nous constatons effectivement la présence d'un ensemble lumineux ayant trois à quatre fois la taille d'une des plus grosses étoiles. D'ailleurs une est encore visible à _____.

Ce volume lumineux était animé d'un mouvement pendulaire et ascensionnel. Sa grosseur a diminué pendant la durée de notre visite et restait en place alors que le soleil était parfaitement apparu.

L'objet lumineux était orienté sans _____, mais nous n'avons pu apprécier la distance à laquelle il se trouvait.

Par la suite nous nous sommes rendus sur les lieux où Monsieur _____ avait déclaré avoir vu l'objet lumineux de près (Environ 10 mètres) mais nous n'avons pas remarqué de trace suissante. Cet endroit se situe à 200 mètres environ de la sortie du village de _____ sur le C.D _____ au P.K _____, Les coordonnées U.T.M sont les suivantes :

De nuit l'objet avait une couleur jaunâtre et de jour blanche. Il a disparu lorsque le soleil est arrivé à sa hauteur, c'est à dire vers 9 heures 20.

Monsieur _____ a eu très peur et n'a vu l'objet de près que l'espace d'un instant car il a fait demi-tour immédiatement. Il nous décrit l'objet comme un ballon de rugby de quatre à cinq mètres de largeur et de deux mètres de hauteur avec des antennes et des pieds. Ce Monsieur semble très ému par l'apparition qu'il a eu, mais néanmoins _____, il ne semble pas fabriquer.

MESURES PRISES :

Monsieur _____ qui nous avait accompagnés a immédiatement pris contact avec les aéroports de _____ et _____. Il a été répondu qu'aucun ballon sonde

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDEMENT EN CHEF

DESTINATAIRES

- 1 M.le Préfet de 1^{er} _____
- 1 M.le Procureur de la République à _____
- 1 Général Ddt la Région Africaine à _____
- 2 Ministère de la Défense-Direction GENDARMERIE
- 1 Archives

LE 16/12/76
SIGNATURE(S)

L'Adjudant-Chef
2 JAN. 1979
SIGNATURE

ne pouvait à cet endroit vers 6 heures 20, lorsque Monsieur ^{se trouva} aurait aperçu l'objet.

Nous avons effectué un croquis d'ensemble des lieux. (Pièce N° 2)

Des clichés photographiques ont été tirés (Pièce N° 3)

Par message N° 313 en date du 30 Décembre 1978, nous avons rendu compte des faits à notre Commandant de Compagnie à

E N Q U E T E
-O-O-O-O-O-O-

Au cours de celle-ci avons entendu :

_____ qui nous a déclaré que le 10 Décembre 1978 vers 6 heures il a été témoin d'une apparition d'O.V.N.I alors qu'il circulait sur le C.D _____ à _____

Il précise que lorsqu'il circulait à bord du véhicule conduit par son ami _____, il a vu apparaître à _____ au dessus de l'Eglise un objet lumineux.

C'est par la suite alors que son ami l'avait déposé à _____ et qu'il regagnait son domicile avec son cyclomoteur qu'il a été surpris de voir à dix mètres de lui un objet ressemblant à un ballon de rugby de 4 à 5 mètres de large et 2 mètres de haut avec des antennes et des pieds. Celui-ci serait très lumineux mais non aveuglant. (Pièce N° 4)

_____ qui nous déclare que le 10 Décembre 1978 il revenait de son travail avec _____. Ils circulaient à bord de son véhicule lorsqu'ils ont vu à _____ au dessus de l'Eglise, un objet lumineux. Celui-ci les a suivis jusqu'à _____ où ils se sont séparés.

Personnellement il a vu l'objet éloigné de 300 à 400 mètres environ mais il ne l'a pas vu de près. (Pièce N° 5)

_____, Gendarme à la Brigade de _____ qui s'est rendu sur les lieux suite à l'appel de Monsieur _____ et qui a vu un point lumineux ayant trois à quatre fois la grosseur d'une étoile. (Pièce N° 6)

_____, Gendarme à la Brigade de _____ qui s'est rendu sur les lieux suite à l'appel de Monsieur _____ et qui a constaté la présence d'un objet lumineux, gros comme trois à quatre fois Vénus, légèrement ovale de couleur jaune pâle et qui s'éloigne à une vitesse qui ne paraît pas trop rapide. (Pièce N° 7)

_____, qui nous déclare que suite à l'article sur le journal et a jugé bon de venir nous prévenir que le 9 Décembre 1978 vers 21 heures 15 alors qu'il circulait à bord de son véhicule entre _____, il a aperçu un objet de forme hexagonale avec plus d'une dizaine de lumières autour. (Pièce N° 8)

_____, correspondant de presse pour le journal _____ qui s'est rendu sur les lieux et qui a constaté la présence d'un ensemble lumineux ayant trois à quatre fois la taille des plus grosses étoiles. Il précise qu'il ne s'agit pas de Vénus qui était visible mais en position par rapport à l'objet. (Pièce N° 9)

_____ qui nous déclare que le 9 Décembre 1978 vers 21 heures 15 alors qu'elle circulait à bord du véhicule conduit par son mari entre _____ et _____

elle a aperçu un objet lumineux. Devant il y avait quatre phares, deux rouges et deux jaunes, et de derrière les lumières étaient de forme hexagonale. Elle n'a entendu aucun bruit. (Pièce N° 10)

Notons que le 12 Décembre 1978 à 10 heures 00, nous avons reçu une communication téléphonique de Monsieur [redacted], 45 ans, chauffeur aux Etablissements [redacted] Zone Industrielle à [redacted] et demeurant [redacted]. Ce Monsieur nous a déclaré que le Dimanche 10 Décembre 1978 vers 6 heures 05, il a remarqué au dessus de son immeuble le passage à une hauteur de un kilomètre environ d'une boule se dirigeant vers l' [redacted]. Arrivée au dessus du [redacted] de [redacted] la boule s'est immobilisée environ une minute et a doublé de volume, comme si un générateur avait donné de la puissance de lumière. Ces faits se sont pas [redacted] pendant quelques minutes, puis l'objet est redevenu à sa grandeur normale. Il a continué par la suite sa route en direction de [redacted]. Numéro de téléphone de [redacted]. A souligner que [redacted] ne veut pas que la presse apprenne sa déclaration.

Lors de notre enquête nous avons été contacté par de nombreux journaux dont certains spécialisés en astronautique à qui nous avons fourni des renseignements concernant cette affaire. D'ailleurs le Gendarme [redacted] a été interviewé par la télévision (P.R. 3) [redacted] et par [redacted].

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

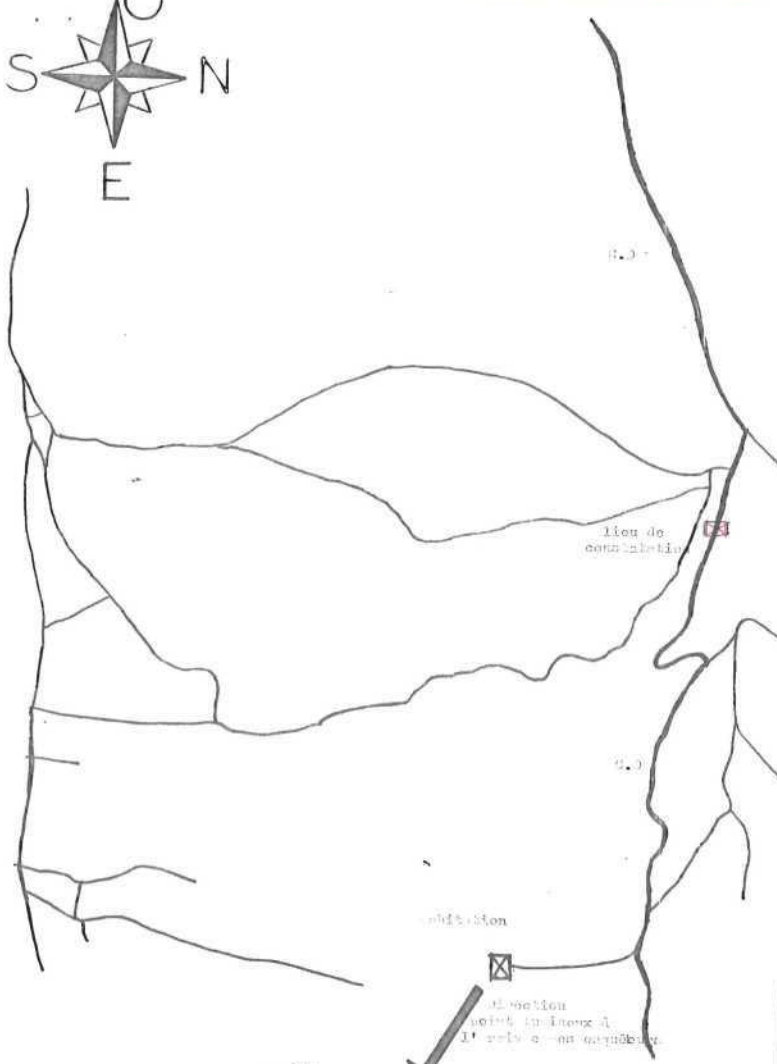
-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

La procédure a été établie en six exemplaires tel que le détail en figure au bordereau d'envoi.

Fait et clos à [redacted], le 19 Décembre 1978

L.C.L.J





8.3

lieu de construction



8.3

habitation



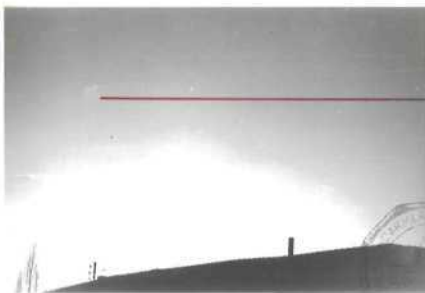
direction point indicé à l'échelle de 1:50000



CLICHE n° 1.

Photographie prise à notre arrivée sur les lieux.

O.W.N.I. vu dans le ciel.



GROUPEMENT
 DE
 COMPAGNIE
 DE
 UNITÉ
 BRIGADE DE
 P.V N° 4611 / 19 78

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

1
AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR 10 Décembre 1978
NOUS SOUSSIGNÉ(S), Gendarme A.P.J

VU LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

à son domicile entendons :

-----, garde d'usine, demeurant Quartier
 -----, né le ----- à :
 -----, fils de -----, marié
 cinq enfants, de nationalité Française qui nous déclare : - - - - -
 "-----" Ce jour vers 5 heures 00 j'ai quitté mon travail à
 où je suis employé comme garde d'usine. C'est
 -----, qui demeure également à ----- qui m'a
 ramené avec son véhicule."-----
 "-----" Arrivés à ----- nous avons vu vers l'----- un point lumi-
 neux qui se déplaçait en direction de -----
 Nous n'avons pas pu voir quelle forme cet objet pouvait avoir, mais
 nous étions sûr que ce n'était pas une étoile."-----
 "-----" Cet objet nous est apparu derrière l'Eglise d'-----
 "-----" Nous continuions à circuler vers ----- et nous
 avons remarqué que cet objet nous suivait sur notre coté droit."-----
 "-----" ----- m'a fait une reflexion au sujet des O.V.NII car il y
 avait eu un cas similaire du coté de -----
 "-----" Arrivés à ----- m'a déposé de-
 vant le café ----- où j'avais laissé mon cyclomoteur. Nous avons hésité
 à nous séparer mais né moins nous avons regagné nos domiciles respec-
 tifs."-----
 "-----" J'ai donc pris mon cyclomoteur et je me suis dirigé vers mon do-
 micile. J'ai tout de suite remarqué que le point lumineux me suivait.
 Arrivé trois cents mètres après le village, j'ai vu l'objet descendre
 vers moi à une dizaine de mètres environ."-----
 "-----" Cet objet était lumineux mais n'était pas éblouissant, j'ai enten-
 du comme un souffle provenant de cet engin. Il était d'une dimension
 d'une voiture c'est à dire quatre à cinq mètres de large, de forme
 ovale et d'environ 2 mètres de hauteur. Il y avait sur le dessous comme
 des pieds qui dépassaient de deux mètres environ et sur le dessus des
 antennes qui faisait ressembler l'objet à un hérissé."-----

"""" J'ai eu très peur car j'ai cru que cet engin allait s'écraser sur moi. De ce fait j'~~ai~~ redescendu vers le village et j'ai vu qu'il remon-
tait. J'ai essayé de trouver quelq'un mais personne n'a répondu."""" -

"""" A ce moment j'ai repris la route vers mon domicile où je suis arri-
vé peu de temps après et je vous ai immédiatement appelés."""" - - - - -

"""" Lorsque vous êtes arrivés vous avez pu constater qu'il y avait un
objet lumineux qui s'était immobilisé au dessus de mon domicile. Il bou-
geait de droite à gauche et il n'a disparu que vers 9 heures 00 après
s'être éloigné progressivement."""" - - - - -

S-I : Je ne puis vous dire de quel objet il s'agissait mais ce n'était
pas un ballon sonde car il était très lumineux."""" - - - - -

S-I : Lors de ses déplacements il allait vite, il faisait comme un héli-
coptère qui s'immobilise quand il le désirait."""" - - - - -

"""" J'ai eu l'impression que l'engin me cherchait même quand je me ca-
chais derrière les arbres."""" - - - - -

"""" Lorsque j'ai vu l'engin de près il devait être environ 6 heures 20
et il était aussi lumineux de nuit que de jour."""" - - - - -

"""" C'est tout ce que je puis vous déclarer."""" - - - - -

La personne entendue Le 10 Décembre 1978 à 11 heures 20

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et
n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

Le Gendarme

Le 10 Décembre 1978 à 14 heures 00 entendons à nouveau
qui nous déclare : - - - - -

"""" Lors de ma précédente déclaration, j'ai oublié de vous signaler
que lorsque l'objet s'est approché de moi, le moteur de mon cyclomoteur
s'est éteint."""" - - - - -

"""" A aucun moment je n'ai vu l'objet se poser au sol, mais j'ai eu
l'impression qu'il cherchait."""" - - - - -

Le 10 Décembre 1978 à 14 heures 10. - - - - -

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et
n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. - - - - -

La personne entendue

Le Gendarme



GROUPEMENT

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

de

COMPAGNIE OU ESCADRON

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

de

UNITÉ

B.T

P.V N° 4611 / 1978

PERSONNE
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR 10 Décembre 1978

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

gendarme, A.P.J

VU LES ARTICLES

20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Au bureau de notre Brigade, entendons:

, fils de
meurant:
à 12 heures :, marié, 2 enfants, ouvrier d'usine, de-
, de nationalité française, qui nous déclare

-----Ce matin 10 Décembre 1978, en compagnie d'un camarade
j'ai quitté mon travail à pour me rendre à mon domicile.
Vers 6 heures 05, alors que nous nous trouvions à bord de mon véhicule nous avons re-
-marqué un engin lumineux au dessus du coteau situé au du village d'

Gros comme un ballon de rugby, il se déplaçait dans le sens à une vitesse
sensiblement la même que mon véhicule et personnellement je roulais à 60 Km/heure.
Il se trouvait à une hauteur de 3 à 400 mètres et à une distance de 500 mètres de
ma voiture. Cet objet s'est alors mobilisé en l'air et toujours à la même altitude.
Après avoir regardé pendant cinq minutes cette boule lumineuse, nous avons repris la
route, et nous avons constaté que cet engin se déplaçait à nouveau en suivant tou-
jours le coteau.

Arrivé sur le C.D et à de , la boule qui se
trouvait à notre gauche s'est déplacée assez rapidement pour se situer à notre droite
et toujours à la même distance. Tout en regardant ce phénomène je continuais de con-
duire.

Après avoir traversé le village de St Romain de Surieu, je me suis arrêté à la
de , pour y déposer qui de là rejoignait son domicile
avec son cyclomoteur. Avant de nous séparer nous avons encore regardé pendant 10 mi-
nutes l'engin qui s'est à nouveau immobilisé à 200 ou 300 mètres de haut et à 250 mè-
tres de nous. C'est alors que nous avons pensé qu'il était bon de réveiller un ami
garagiste pour lui montrer l'objet. Je précise que nous n'étions pas tellement fier.
Notre ami n'étant pas à son domicile, nous avons décidé de nous quitter. J'ai alors
rejoint mon domicile et de chez moi j'ai encore revu la boule lumineuse qui était
immobilisée au dessus du village de . Quelques minutes a-
près je me suis couché.

Cet objet qui était d'une couleur jaune pâle avait une forme ovale, le dessous était
légèrement plat et le dessus plus arrondi. Lorsque je me trouvais dehors il me sem-
blait entendre un léger ronronnement provenant de l'engin. Je ne l'ai pas vu se poser
à terre. Je ne pense pas que l'objet tournait sur lui même. De plus lorsque je me trou-
vais dans mon véhicule mon moteur tournait normalement. il ne s'est pas arrêté.

...../.....

Lorsque je me suis couché il était 6 heures 45, j'ai donc regardé cette boule lumineuse pendant 40 minutes.

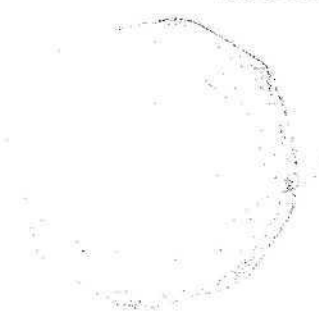
Je n'ai pas d'autres renseignements à vous fournir.-----

Le 10 décembre 1978 à 12 heures 45.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n' ai rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher.

La personne entendue.

Le gendarme Enquêteur.



GROUPEMENT
 1
 COMPAGNIE DE ESCADRON
 05
 UNITÉ
 BRIGADE
 P.V N° 4611 / 19

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE
 CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE (Gendarme)

RÉFÉRENCES

CE JOUR 10 Décembre 1978 à 15 heures 00
NOUS SOUSSIGNÉ(S), , Adjudant-Chef O.P.J

VU LES ARTICLES 16 à 19 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,
au bureau de notre Brigade entendons :

-----, Gendarme à la Brigade territoriale de
 v demeurant , né le
 , fils de et de
 , marié trois enfants, de nationalité Française qui déclare : -
 " " " " Le 10 Décembre 1978 à 6 heures 45, j'ai été appelé par le Gendarme
 , qui faisait office de planton au bureau, pour me rendre en
 compagnie du Gendarme , à
 En effet Monsieur , demeurant dans la dite commune au lieu
 dit , avait téléphoné et avait déclaré qu'il venait de voir
 un objet lumineux sur le Chemin Départemental N° " " " " - - - - -
 " " " " A notre arrivée sur les lieux, en compagnie de Monsieur
 correspondant de presse pour le , nous avons trouvé la
 famille et en particulier Monsieur très marqué
 par le spectacle dont il venait d'être le témoin. " " " " - - - - -
 " " " " Nous avons constaté effectivement, comme nous l'avait dit Monsieur
 au téléphone, la présence d'un ensemble lumineux ayant trois à
 quatre fois la taille d'une des plus grosses étoiles. Ce volume lumi-
 neux était animé d'un mouvement pendulaire et ascensionnel. Sa grosseur
 a diminué pendant la durée de notre visite et demeurait en place alors
 que le soleil était parfaitement apparu. " " " " - - - - -
 " " " " Personnellement, je ne puis donner aucune précision sur la nature
 même de l'objet, ni définir à quelle distance il se trouvait. L'objet
 était dans la direction " " " " - - - - -
 " " " " De chez Monsieur , Monsieur a contacté téléphoni-
 quement les aéroports de , le premier
 n'a pu nous fournir aucun renseignement, au second il avait été lancé
 un ballon sonde après 6 heures 00 du matin le jour même, toutes les ob-
 servations indiquaient un déplacement du ballon dans la direction
 donc dans une direction autre que celle de l'objet. " " " " - - -
 " " " " Monsieur était particulièrement ému, sa relation immédia-
 te des faits était la suivante : " " " " Je rentrais de mon travail de nuit
 avec mon collègue . Nous avons pris sa voiture. A nous
 avons découvert l'objet juste au dessus de l'Eglise puis au dessus de
 la tour de et enfin sur . Là j'ai pris
 ma mobylette pour rentrer chez moi, villa e à deux kilomètres cinq

cents du village. Au cours du périple j'ai vu l'objet se rapprocher de moi à environ dix mètres, il avait la forme d'une voiture de quatre à cinq mètres de long sur deux mètres de haut, il possédait des antennes et des pieds. A un moment j'ai dû qu'il allait m'écraser, j'ai pris peur et suis redescendu vers le village. N'ayant trouvé personne, malgré ma peur, je suis rentré chez moi. J'ai alerté ma famille qui a pu constater la présence de l'objet dans le ciel en face de notre maison. et j'ai prévenu les Gendarmes. """" - - - - -

"""" Nous sommes restés jusqu'à neuf heures chez Monsieur , l'objet était toujours visible, il brillait autant de jour comme de nuit et il a disparu lorsque le soleil a été dans sa direction. """" - - - - -

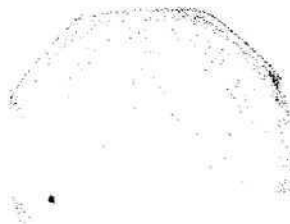
"""" Je n'ai fait aucune autre constatation particulière. """" - - - - -

Le 10 Décembre 1978 à 15 heures 30. - - - - -

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. - - - - -

La personne entendue

L.O.P.J



GROUPEMENT

de

COMPAGNIE OU ESCADRON

de

UNITÉ

B.T

P.V N° 4611 19 78

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR 10 Décembre 1978,

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

Adjudant chef, O.P.J

VU LES ARTICLES

16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS, au bureau de la brigade, entendons à 15 heures 40 :

né le _____, fils de _____, marié, 2 enfants, gendarme, demeurant: Gendarmerie _____ (_____), de nationalité française, qui déclare:

Le 10 Décembre 1978 à 6 heures 45, suite à une communication téléphonique, le gendarme _____ planton au bureau de notre brigade nous fait savoir que Monsieur _____, demeurant: La _____, au lieu dit " _____", vient d'apercevoir un objet lumineux de la grosseur d'une voiture sur le chemin n° _____, peu avant d'arriver chez lui.

Designé avec le gendarme _____, nous nous rendons aussitôt sur les lieux ainsi que Monsieur _____, correspondant du journal " _____".

A notre arrivée toute la famille _____ se trouve sur le balcon de leur villa et observe l'engin dans le ciel.

Toujours un peu effrayé, Monsieur _____ nous montre l'objet lumineux. Gros comme trois à quatre fois Venus, nous constatons effectivement que l'engin qui n'est pas un ballon sonde, s'éloigne à une vitesse qui ne paraît pas trop rapide. Son altitude semble être à 3 ou 4000 mètres. Légèrement ovale, de couleur jaune pâle, l'engin semble avoir une auréole plus dorée tout au tour de lui. Fixant cet O.V.N.I, je remarque qu'il se déplace à plusieurs reprises d' _____, puis reprend sa trajectoire vers le _____.

Alors que le jour se lève et que les étoiles disparaissent, l'objet lumineux est toujours parfaitement visible à l'oeil tout en s'élevant dans le ciel. Au levé du soleil l'objet est devenu plus brillant tel un miroir et a entièrement disparu à 9 heures 20.

Selon le témoignage de _____, cet O.V.N.I aurait fait son apparition sur le col du village d' _____, et aurait suivi le véhicule dans lequel il se trouvait en compagnie d'un camarade _____, pour enfin le voir à une dizaine de mètres, lorsqu'il était seul et en cyclomoteur sur le C.D n° _____.

Au cours de notre enquête, nous avons procédé aux constatations et avons effectué des clichés photographiques.

Le 10 Décembre 1978 à 16 heures 10

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher.

Le gendarme _____

GENDARMERIE NATIONAL F

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITE

P.V N° 4611 / 19 75

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

PIÈCE N° 8 ET N° 1

CAVITE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

RÉFÉRENCES

12 Décembre 1978 à 13 heures 40
Gendarme A.P.J

CE JOUR
NOUS SOUSSIGNÉ(S),

20 et 75

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS, au bureau de notre Brigade entendons :

-----, commerçant, de surant
-----, né le ----- à
-----, fils de -----, un en-
fant, de nationalité Française qui nous déclare : -----
"-----" Le 9 Décembre 1978 je me suis rendu chez ma mère à
(-----). Pour ce faire j'ai dû emprunter un chemin communal entre

"-----" Je conduisais mon véhicule lorsque dans un bois, je précise à la
sortie, j'ai vu un objet lumineux."-----
"-----" Avant de sortir du bois j'avais remarqué une luminosité à travers
les arbres mais je n'y avais pas prêté attention, j'ai pensé qu'il pou-
vais s'agir d'un hélicoptère qui manoeuvrait."-----
"-----" A la sortie du bois j'ai bien distingué juste au dessus de la route
un objet lumineux de forme anormale, qui semblait attendre."-----
"-----" Cet objet était de forme hexagonale avec plus d'une dizaine de lu-
mières autour. L'intérieur semblait noir et comme je conduisais je n'ai
pas pu apprécier correctement ses formes."-----
"-----" Lorsque j'ai passé en dessous de l'engin qui était resté immobile
me semble-t-il au dessus de la route mon moteur ne s'est pas arrêté et
mes phares n'ont pas diminué d'intensité. Par contre sur le pare-brise
nous avons eu une diffusion de lumière."-----
"-----" Les arbres aux alentours ne me semblaient pas éclairés par les lumières
de l'objet mais je n'ai pas pu faire plus attention car comme je
vous l'ai dit je conduisais. C'est mon épouse qui pourra donner de plus
amples renseignements car étant passagère avant elle a pu le voir plus
précisément."-----
"-----" D'après moi les lumières étaient blanches sur le coté et sur le
derrière elles étaient jaunes."-----
S-I : Je ne puis vous dire de quel objet il s'agissait, de plus, je ne
l'ai pas vu se poser. Je n'ai remarqué ni antenne ni pied."-----
"-----" Lorsque j'ai vu l'objet il devait se trouver à environ quarante
mètres de moi."-----

"""" Mon épouse a vu de plus amples détails sur cet engin et sa description est la même que la mienne."""" - - - - -

S-I : Je ne puis préciser de quoi était fait l'engin, mais en aucune manière il ne s'agissait d'insectes. - - - - -

"""" C'est tout ce que je puis vous déclarer sur cette affaire."""" - -

S-I : Je n'ai vu l'engin que dix secondes environ."""" - - - - -

Le 12 Décembre 1978 à 14 heures 15. - - - - -

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. - - - - -

La personne entendue

Le Gendarme

GROUPEMENT
 1 DE
 COMPAGNIE ~~XXXXXXXXXX~~
 DE
 UNITE
 BRIGADE DE
 P.V N° 4611 / 1978

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE
 CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR 13 Décembre 1978 à 16 heures 20 :
 NOUS SOUSSIGNÉ(S), Gendarme A.P.J

VU LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
 SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

au bureau de notre Brigade entendons :

, professeur, demeurant
 , né le

fils de , marié un enfant, de nationalité Française qui nous déclare : - - - - -

"""" Appelé par la Gendarmerie de) en tant que correspondant de presse pour le , je me suis déplacé à 6 heures 45 le Dimanche 00 Décembre 1978 au lieu dit à au domicile de Monsieur , avec qui d'ailleurs j'étais rentré en communication téléphonique pour confirmation de de l'information transmise. """" - - - - -

"""" A mon arrivée sur les lieux en compagnie des Gendarmes et de la Brigade de , nous avons trouvé la famille et en particulier Monsieur très marqué par le spectacle dont ils avaient été témoins. Nous avons constaté effectivement la présence d'un ensemble lumineux ayant trois à quatre fois la taille d'une des plus grosses étoiles. Ce volume lumineux était animé d'un mouvement pendulaire et ascensionnel. Sa grosseur a diminué pendant la durée de notre visite et demeurait en place alors que le soleil était parfaitement apparu. Je peux préciser qu'il ne s'agit pas de Vénus qui à notre arrivée était visible mais en position par rapport à l'objet. Assez septique j'ai pris l'initiative de téléphoner en accord avec les Gendarmes à l'aéroport de puis à . Le premier ne m'a fourni aucune explication car aucune initiative particulière n'avait été prise. A un ballon sonde avait été lancé après 6 heures 00 du matin, toutes les observations indiquées un déplacement du ballon dans la direction directement opposée au point de stationnement de l'objet. Pour mon compte personnel, je ne peux donner aucune précision sur la nature même de l'objet ni définir la distance à laquelle il se trouvait. """" - - - - -

"""" Monsieur que je connaissais auparavant et qui est tout a fait digne de confiance, était particulièrement ému. Sa relation immédiate des faits a été la suivante : "" Je rentrais de mon travail de nuit avec mon collègue nous avons pris notre voiture et à avons découvert l'objet au dessus de l'église d' puis au dessus de la et en-fin sur la . Là j'ai pris ma mobylette pour rentrer chez moi, villa isolée située à deux kilomètres cinq cent du village. Au cours du périple, j'ai vu l'objet

à une dizaine de mètres de moi, il avait la forme d'une voiture de quatre à cinq mètres de long sur deux mètres de haut et possédait des antennes, à un certain moment j'ai cru qu'il s'écrasait au sol, j'ai eu très peur et me suis dépêché de rentrer chez moi, d'alerter ma famille qui a pu constater la présence de l'objet en face de notre maison." - - - - -

"""" Nous sommes restés jusqu'à neuf heures, l'objet était toujours visible. Je n'ai fait aucune autre constatation particulière.""" - - - - -

Le 10 Décembre 1978 à 16 heures 40. - - - - -

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. - - - - -

La personne enten due

Le Gendarme



GROUPEMENT
 DE
 COMPAGNIE DE
 DE
 UNITÉ
 BRIGADE DE 1
 P.V N° 4611 / 19 78

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE
 CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR 13 Décembre 1978 à 11 heures 00
 NOUS SOUSSIGNÉ(S), _____, Gendarme A.P.J

VU LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
 SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

à son domicile entendons :

=====, _____, sans profession
 demeurant _____, née
 le _____ à _____, fille d'
 et de _____, marié un enfant, de nationalité Française qui nous
 déclare : - - - - -

"""" Le 9 Décembre 1978 vers 21 heures 15, je me trouvais comme passa-
 gère dans le véhicule conduit par mon mari."""" - - - - -

"""" A la sortie d'un bois entre _____ et
 j'ai aperçu des lumières. Il me semblait que c'étaient des spots."""" -

"""" Devant il y avait quatre phares, deux rouges et deux jaunes. Lors-
 que je me suis retournée, après être passée en dessous de l'objet, j'ai
 vu ses feux en forme d'héxagone, j'en ai dénombré six."""" - - - - -

"""" Il me semblait que l'objet se trouvait à hauteur des arbres, il
 se déplaçait et lorsque je me suis retournée trois à quatre cents mètres
 plus loin, j'ai vu qu'il prenait la direction du _____."""" - - -

"""" L'objet se déplaçait lentement mais je n'ai pas remarqué s'il tour-
 nait sur lui-même. Les feux étaient fixes et je ne puis dire si cela
 éclairait les alentours car les feux n'étaient pas puissants. Nous n'
 avons pas été éblouis par ces clartés."""" - - - - -

"""" Je n'ai entendu aucun bruit. Mon mari ne s'est pas arrêté et j'ai
 vu ce phénomène une ou deux minutes par intermittence car je ne le regar-
 dais pas continuellement et la route à cet endroit est vallonnée."""" -

"""" A ce moment il faisait nuit et le temps était dégagé. Il n'y avait
 pas de brouillard."""" - - - - -

S-I : Je ne puis dire s'il s'agissait d'un ballon, je ne pense pas, ni
 d'un hélicoptère car j'aurais entendu du bruit."" - - - - -

Le 13 Décembre 1978 à 11 heures 25. - - - - -

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et
 n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. - - - - -

La personne enten-due Le G

25 JUIL. 1979

le 21 juillet 1979

Monsieur,

Votre prédécesseur à la tête du G.E.P.A.N., monsieur ,
m'avait fait l'honneur de m'inviter à la réunion bipartite du 12 septembre
dernier au C.N.E.S. de .

C'est à cette occasion que j'ai appris la possibilité d'un échange entre
les enquêtes officielles et celles des groupements privés d'enquêtes sur le
phénomène O.V.N.I.

A ce sujet, il me serait utile de connaître si le G.E.P.A.N. a effec-
tué un complément d'enquête sur le cas de survenu
le 10 décembre 1978 entre 06h00 locale et 09h00 locale, et dans quelle classe
de A à D a été repertorié cette observation .

Cet évènement a fait l'objet d'enquêtes de ma part, mais aussi de
M. (L.D.L.N.) ; sans préjudice de la procédure effectuée
par la compagnie de gendarmerie de

Dans l'attente du plaisir de vous lire et en vous remerciant d'avance,
veuillez agréer mes salutations distinguées..

P.S : mon enquête et sa conclusion ont été expédiées au
G.E.P.A.N. à la fin décembre 1978
ou au début janvier 1979.

Vu

Le 29 décembre 1978

- 8 JAN. 1979

Monsieur,

Je vous présente mes meilleurs vœux pour 1979 et vous prie de croire à l'expression de ses sentiments bien cordiaux et dévoués.

Ci-joint, mon enquête sur le cas de
le 10/12/1978.

Suite à une enquête approfondie sur le terrain, je peux affirmer que dans ce cas (je ne suis pas un) il s'agit d'une erreur d'interprétation.

Les témoins (sauf une femme) ont confondu un phénomène astronomique (le lever de Vénus) avec un O.V.N.I. ayant la forme d'un hérisson lumineux portant des antennes et des pattes.

Les antennes et les pattes deviendront des rayons lumineux lors de notre enquête.

M. qui est persuadé être suivi par un O.V.N.I. d'abord sur la gauche et ensuite sur la droite pendant 5 km vient d'être laissé par son camarade de travail.

Il ne serait pas étonnant qu'il se soit auto-suggestionné et qu'il ait imaginé un rapprochement considérable du phénomène !

Cette observation a fait l'objet d'un rapport de gendarmerie.

Malheureusement ce cas qui fut cité dans le " " et le " " du 11/12/1978 a fait la une des journaux à sensation :

" " , " " , " " .
Citée dans " " (article de [] qui a effectué une enquête par liaison téléphonique !)

Annoncée sur les ondes de Radio Luxembourg et de Europe n° 1.

Le témoin principal fut filmé par Actualités F.R.3.

Je suis intéressé par la plaquette qui devrait être éditée sous peu.

Veillez agréer, monsieur, mes sincères salutations.



qu'un objet insolite s'éloigne vers le sud-est dans le jour levant. L'objet sera visible jusqu'à 9h 30 environ. L'observation aura duré trois heures. L'une des enfants de _____, qui vit l'objet une fois arrivé à la ferme le décrit: "comme une étoile, en plus gros, brillant blanc jaune avec du gris noir -plutôt dessous-; quand l'objet se déplaçait, ~~sorte~~ sorte de balancement de droite et gauche, des tiges apparaissaient".

II) CARACTERISTIQUES.

- durée de l'observation: environ 3 heures 6h 15 à 9h 30
- observation en trois phases: 1ère Mr _____ et Mr _____, 2ème Mr _____ seul, 3ème Mr _____ et sa famille
- couleur de l'objet: 1ère et dernière phase blanc jaunâtre, en rencontre rapprochée gris lumineux.
- trajet de l'objet: voir carte au 1/25000
- en rencontre rapprochée: impression de souffle, léger bourdonnement, mobylette au ralenti.
- taille: 1ère phase gros point lumineux, 2ème phase deux voitures côte à côte soit 6 à 8 m, 3ème phase grosse étoile...
- nombre de témoins: 3 adultes, 2 gendarmes, 1 correspondant du _____, 3 enfants soit 9 personnes.

III) COMMENTAIRES

Je me suis trouvé sur les lieux le lundi 11 décembre, le lendemain de l'observation avec Mr _____ d'Europe N°1 qui était sur place pour interview. Mr _____ paraissait excité mais très capable de répondre à nos questions, quoiqu'il m'a semblé répéter son aventure comme une leçon bien apprise. Précisons que FR3 (_____) lui avait rendu visite le dimanche après-midi, qu'entre temps il dut faire sa déposition à la gendarmerie.

J'ai eu l'occasion de retourner à la ferme le dimanche matin 17 décembre et nous avons refait ensemble le parcours.

L'un de nos collègues Mr _____ au _____ a émis l'hypothèse d'une confusion avec Venus. La direction indiquée par le témoin paraît ~~en~~ coïncider avec la position de la planète à cette époque. Cependant je ne partage pas cet avis. Ce serait rendre coupable d'un monstrueux

canular des gens fort simple. Il se trouve également que l'objet respecte les lois les plus simples de l'optique: vu en rencontre rapprochée Mr

nous le décrit avec des pattes qui lui font face, la forme générale de l'objet est celle d'un ballon de rugby: ovale. Or lorsque l'objet s'éloigne le ballon vu de face est rond, ce qui est vu et les pattes s'agitent à chaque balancement, latéralement, ce qui est vu également et décrit par . Dans sa première phase l'objet est vu à flanc de collines ce qui exclut l'hypothèse d'une confusion. Lors de notre conversation téléphonique Mr a paru très affirmatif, de son côté Mr , à l' , que j'ai appelé quelques jours après l'observation , qui n'avait certes que réalisé une interview par téléphone, ne retient pas non plus l'hypothèse d'une confusion. En recherchant parmi des cas anciens j'ai retrouvé une observation similaire tout au moins dans la forme et la couleur (peu courante), extraite du livre de : Chroniques des apparitions Extra-Terrestres (édition Denoel p 275 N° 108"29 janvier 1953- (() ...objet de 7m de long et de 4m de large à hauteur d'arbre. Il était de couleur gris clair et éclairé de l'intérieur. Il ressemblait à un demi-oeuf..."

....

Par manque de temps je n'ai pu enquêter à la ou à . La gendarmerie de a cependant reçu des appels indiquant que d'autres personnes auraient vu "quelque chose".

Que Mr ai vu ou pas un UFO, dans tous les cas il a fait parler de lui et a participé à une connaissance différente du monde extérieur.

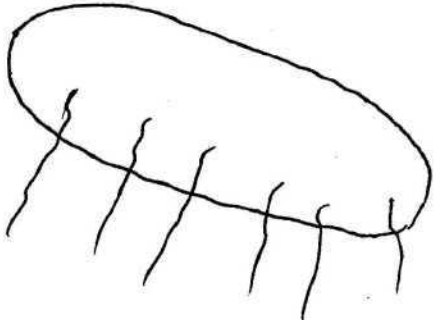
....

Je remarque que s'il ya confusion, elle ne peut se situer que dans la dernière phase. L'objet ayant disparu en paraissant s'élever ce qui correspond en effet à la trajectoire de venus à cette époque. Les UFO ont habituellement un comportement plus fugace. Dans son excitation a-t-il cru revoir "son objet".

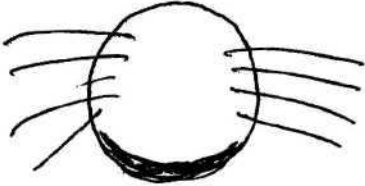
IV) ESTIMATION DE LA CREDIBILITE

Mr est ce qu'il décrit est ce qu'il a vu. Telle est l'impression qui se dégage de son contact.

CROQUIS.



objet vu en rencontre rapproché
d'après dessin de Mr
couleur: gris



vu du domicile de Mr d'après 1 dessin de
"Comme 1 était en ⊕ gros, brillant blanc jeune avec du gris-noir
plutôt dessous"

R.V. 38/1.78

Observation du 9 XII 78

Dans la nuit précédant l'observation de Mr , vers 21h 15 entre le et à une vingtaine de Kms de la , Mr et Mme ont observé quelques secondes depuis la route où ils circulaient un engin au comportement étrange.

A la sortie d'un bois et au sommet d'une cote ils voient un objet venir vers eux très lentement. De forme hexagonale muni de feux rouges jaunes et blanc. Ils vont se croiser. Mr Martinet l'estime à une cinquantaine de mètres de lui. Son épouse en se retournant pourra le voir bifurquer et disparaître derrière les collines.

Aucun bruit. Pas d'ennuis de moteur (CX diesel); vitesse de la voiture 60/70 km/h.

Ce témoignage est rapporté sur la cassette.

Ils se sont présentés spontanément à la gendarmerie de suite à la lecture du de 11 relatant l'aventure de Mr .

X X XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX X X



Bruyat
 51° 26'

RV. 38/1-78. L1
30.84.10

———— projet U.F.O. ● rencontre rapprochée
 ———— projet lémoin

798 799 800 800 801 802 804
 2,85 gr

4° 55' Est du Méridien International Greenwich Paris 2.590 gr 2° 20' 14"

O.V.N.I. DANS LE CIEL DU

Un ouvrier, sa famille et les gendarmes distinguent parfaitement un engin lumineux au-dessus de leurs têtes

« Non, je n'ai pas rêvé. Un engin lumineux dans le ciel m'a suivi pendant dix minutes », s'est écrié, pâle de frayeur, M. ...

quand il a voulu raconter aux gendarmes du ... l'étrange aventure qu'il a vécue en rentrant de son travail.

Il était 6 heures dimanche quand M. ... surveillant de nuit à l'usine ...

rentrant à son domicile dans la voiture de M. ...

à 12 kilomètres du ... à trois ou quatre cents mètres seulement au-dessus de leurs têtes, un objet lumineux qui se déplaçait dans leur direction.

Là, M. ... quitta son camarade de travail pour se rendre à son domicile.

La route est sinueuse, assez accidentée et M. ... eut parfaitement le temps de constater, à sa grande stupeur, que l'engin le précédait, mais cette fois, à une quinzaine de mètres seulement au-

dessus de sa tête. La lueur orange et verte de l'engin était parfaitement supportable.

Il distingua même sur l'engin, des tiges de 2 mètres de large et de haut et de 4 mètres de long comme des antennes et dessous, de grandes pattes de longueur variable, comme télescopiques. M. ... avait l'impression que l'engin allait heurter le sol. Il descendit de son cyclomoteur (qui donnait des signes d'étouffement) et tenta de se dissimuler derrière des arbres. Mais l'engin

s'était immobilisé et il entendait alors comme un souffle « d'aspirateur ».

M. ... qui était encore à 2 kilomètres de son domicile reprit sa machine et fit demi-tour vers le village qu'il venait de quitter et distant de 300 mètres. Personne ne répondit à ses appels, et c'est avec une légitime appréhension qu'il reprit le chemin de sa maison. L'engin moins familier que la première fois le suivit sur sa droite à une distance de deux à trois cents mètres.

Arrivé chez lui vers 6 h 20, M. ... éveilla sa femme et ses cinq enfants qui se précipitèrent sur le balcon et constatèrent effectivement qu'un engin lumineux était là, au-dessus de la maison, à deux ou trois cents mètres. M. ... téléphona aux gendarmes du ... vers 6 h 45. Ceux-ci, une demi-heure plus tard sur les lieux, constatèrent le phénomène, en prirent des photos et entendirent les déclarations de M. ... encore sous le coup de l'émotion.

Notre correspondant du ... M. ... vint sur les lieux et essaya de photographier l'objet, qui est resté dans le ciel jusqu'à 9 h 20. Il s'enquit auprès de l'armement de ... pour savoir si un phénomène



M. ... au premier plan, encore impressionné, ainsi qu'une partie de sa famille et l'un des gendarmes, témoin du phénomène.

anormal avait été remarqué dans le ciel. Rien de particulier. Il téléphona alors à la météo de ... qui lui indiqua qu'un ballon-sonde avait été lancé à 6 heures et avait pris la direction du ...

Or, M. ... a vu l'objet avant 6 heures et dans une direction tout à fait opposée.

RECHERCHE O.V.N.I. :

Les portes du G.E.P.A.N. s'entrouvrent

Le Groupement d'études des phénomènes aériens non identifiés (G.E.P.A.N.) est le seul organisme officiel au monde chargé des recherches que suscite le phénomène O.V.N.I. Division du Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.), cet organisme, placé sous les ordres de M. ... est né en mai 1977.

Après deux « examens » de passage jugés par un comité scientifique indépendant, le G.E.P.A.N. quitte donc son manteau couleur secret qui lui avait valu tant d'oppositions dans le monde de l'ufologie.

Selon le dernier numéro du groupe de recherche « Lumières dans la Nuit », un des premiers chercheurs français, affirme qu'une réunion bi-partite s'est tenue en septembre dernier dans une salle de conférence du C.N.E.S. de ...

Composé d'enquêteurs de groupes privés et de scientifiques du G.E.P.A.N., ce mini-congrès a réaffirmé radicalement l'attitude du C.N.E.S. vis-à-vis de ses informateurs.

Si le G.E.P.A.N., alerté par voie de gendarmerie, peut étudier sur place les cas les plus intéressants, et ceci de façon discrète, les informations recueillies seront communiquées au « découvreur » et à son groupe. Second point particulièrement remarquable, le G.E.P.A.N. étudie actuellement les modalités de formation d'enquêteurs selon les méthodes scientifiques du C.N.E.S. Ainsi serait formé un réseau de recherche officiel éparpillé sur tout le territoire, réseau qu'il sera possible d'alerter dans un minimum de temps.

Dans le même article, on révèle que ... a exposé à la demande de l'O.N.U., un récapitulatif des méthodes de recherches de son service. Quand on sait que ... un scientifique français travaillant pour le compte de la N.A.S.A. a fait de même, lors d'un récent congrès sud-américain, il y a gros à parier que la recherche O.V.N.I. ait sous peu des prolongements sur le

plan international. Dernière information de l'article de L.D.L.N., ...

quitte pour deux ans la direction du G.E.P.A.N., et l'on saura prochainement le nom de son remplaçant.

Cette politique d'ouverture devrait permettre une meilleure perméabilité entre les enquêteurs bénévoles et les instances officielles. Cet état de fait, attendu depuis longtemps par ceux qui se passionnent pour le phénomène O.V.N.I., devrait avoir des conséquences sur l'information du grand public. D'autant plus que l'on murmure dans les milieux bien informés que les travaux les plus récents du G.E.P.A.N. ont abouti, au moins sur le plan statistique à des résultats dignes d'éloges.

A quand la première publication de ces résultats, effectués pour une bonne part grâce aux derniers publics ?

flashes

● Montbéliard (Doubs) : En jouant dans un arbre, un enfant meurt pendu

Un petit garçon de 4 ans est mort accidentellement dimanche après-midi à proximité de Montbéliard (Doubs), pendu à la branche d'un arbre dans lequel il jouait.

Le petit Nordine Fritis, dont le père, ouvrier à Sochaux, est originaire d'Ain El Hadjar (Algérie), jouait avec plusieurs enfants de son âge sur un terrain, non loin du domicile de ses parents à Valentigney (Doubs). Il était dans un arbre, lorsqu'au moment de redescendre, le capuchon de son imperméable s'accrocha à une branche. L'enfant restait alors pendu, les pieds à environ dix centimètres du sol. Affolé, ses camarades s'enfuirent et lorsque les pompiers arrivèrent sur les lieux, le petit Nordine respirait à peine. Il devait mourir pendant son transfert à l'hôpital.

● Malataverne (Drôme) : Un enfant de 8 ans tué par une voiture

Tel: (

25 JAN. 1979

Vu

le 21 Janvier 1979

A l'attention de Monsieur

RECTIFICATIF/ enquête R.V.38/1-78

A la demande de Monsieur j'ai posé la question suivante
"l'objet était-il à flanc de colline entre /
et la D. : " la réponse est NON., l'objet était au-dessus de
la colline; contrairement à ce que j'indique dans mon rapport
et qui est une interprétation des paroles du témoin.
Cela confirme l'hypothèse d'une confusion avec Venus dans la 1^{ère}
et la 3^{ème} phase de l'observation.
Mr a confirmé la position de l'objet, au-dessus de la
colline.

DATE 10/12/1978

HEURES de 06h05 à 09h (environ).

- LIEUX
- 1) , Carte d'état-major au 1/25000 7-8
 Latitude : 45° 24' 30"
 Longitude: 4° 52'
 - 2) C.V. orienté entre et la D.
 - 3) D. du lieu-dit " " jusqu'à
 - 4) D.1 de : jusqu'au de-
 - 5) D. , de jusqu'au lieu-dit " " (domicile du témoin A).
 - 6) Point Z sur la D. à 300 m à l' ("Rencontre rapprochée subjective" du témoin A).
 - 7) Ferme X au lieu-dit " " 45° 23' 45" -4° 55' 30"
 - 8) D. , du point Z jusqu'au domicile du témoin A au lieu-dit " "
 - 9) domicile du témoin 1 au lieu-dit " "
 - 10) Chemin vicinal du Bourg de jusqu'au lieu-dit " "
 - 11) Domicile du témoin 2 au lieu-dit " "

TEMOINS

- 1) M. agriculteur, gardien de nuit aux établissements (Témoin 1).
- 2) M. 42 ans, agriculteur, gardien de nuit aux établissements (Témoin 2).
- 3) Mme et ses deux enfants (Témoins 3).
- 4) Mme et ses enfants (Témoins 4).
- 5) Mme X... propriétaire de la ferme X au lieu-dit " ".
- 6) Les gendarmes (... et ... de la brigade de gendarmerie de
- 7) M. , correspondant du " " " de

DEROULEMENT (faits cités par la presse).

Le dimanche 10 décembre, le car dépose à deux gardiens de nuit de la société Rhône-Poulenc ; M. et M. prend le volant de son automobile R.16 et emmène avec lui un passager, M. son camarade de travail. Arrivés au village d' (1), MM. observent au-dessus du clocher du village une lumière ronde de couleur jaune mais non éblouissante. Ce point lumineux est fixe. Les deux témoins repartent intrigués et voient cet objet qui semble les suivre sur leur gauche en trajectoire horizontale à hauteur des collines en direction du " (370m). Cet objet se trouve sur la gauche des témoins pendant 1400 m puis sur leur droite à partir de l'endroit où la route bifurque à gauche et s'oriente. Le site de cette boule lumineuse est de 20° environ. Elle se trouve au-dessus des bois d' de et Les témoins continuent leur route complètement affolés car ils pensent être suivis par un O.V.N.I. (depuis l'instant où M. a signalé à M. " Oh ! regarde ce truc lumineux qui nous suit sur la gauche à 300 m de nous").

Arrivés au Bourg de _____, les deux témoins s'arrêtent et peuvent observer le phénomène qu'ils situent à environ 400 m d'eux en direction du _____. Le phénomène lumineux est en station dans un site de 45° au-dessus des collines (subjectif).

Au bout de dix minutes d'observation les témoins se quittent.

M. I _____, au volant de son automobile, prend la direction de son domicile situé à 3000 m au _____ au lieu-dit "_____" ". Arrivé à son domicile, il réveille sa femme et ses deux enfants qui observent à leur tour le gros point lumineux en direction de _____. Le phénomène est de couleur jaune-orange, il se déplacera légèrement de gauche à droite en s'élevant lentement pendant toute la durée de l'observation (dix minutes environ).

A 06h45, M. I _____ se couche laissant là la phénomène.

Pendant ce temps : M. _____ que son camarade a laissé à son sort, prend la route de son domicile en empruntant la _____ en direction de _____

Arrivé au lieu-dit "_____" " à 300 m du Bourg de _____, M. _____ voit le phénomène sur sa droite derrière la cime des peupliers qui longent un bras de la rivière "_____" "_____".

M. _____ compare cet objet à un "hérissron lumineux" muni de pattes et de cornes (voir les conclusions de l'enquête).

Ce phénomène sera ramené à 10 m par le témoin (articles de presse, F.R.3 actualités régionales du lundi 11 décembre et P.V. de gendarmerie).

Nous verrons en réalité dans l'enquête sur le terrain que les peupliers sont situés à 100 m de la route (Point Z sur la carte d'état-major).

Cet O.V.N.I. mesure 4 à 5 m de large sur 2 m de haut, il est de forme ovale et de couleur jaune (voir dessin du témoin).

A ce moment le moteur du cyclomoteur "Monomatic" du témoin s'étouffe et l'intensité de l'éclairage de son phare avant diminue.

M. _____ pris de panique se jette dans un fossé (presse).

Au bout de quelques instants, le témoin ayant repris courage, reprend sa route toujours suivi par l'O.V.N.I. qui avance sur sa droite mais à plus grande distance.

Arrivé à son domicile, M. _____ réveille sa femme et ses cinq enfants.

Tous les sept ils observent le phénomène lumineux en direction du _____ au-dessus de leur ferme située à 100 m au sud de leur villa.

M. I _____ téléphone alors pour signaler son aventure et la présence de l'O.V.N.I. Il est 06h40.

A 07h15, les gendarmes _____ et _____ arrivent sur les lieux accompagnés de M. _____ qu'ils ont prévenu.

Les gendarmes et le journaliste peuvent prendre des photos du phénomène lumineux qui a légèrement monté dans le ciel en direction du _____ et de gauche à droite.

L'O.V.N.I. disparaîtra vers 09h20.

+.+.+.+.+.+.+.+

L'ENQUETE

Elle sera réalisée le 12 décembre par M. (L.D.L.N.-A.A.M.T.) et M. (A.A.M.T.), un complément d'enquête sera effectué le 17 décembre.

Après une visite à la brigade de gendarmerie de où les enquêteurs prennent connaissance du P.V. et après avoir rencontré M. () journaliste au . Ils se rendront sur les lieux puis au domicile du témoin principal, qui, absent de son domicile, se trouve au restaurant en compagnie de deux journalistes de " " venus spécialement de .

Mme se prête aimablement aux questions des enquêteurs et déclare que vers 06h30, réveillée par son mari, elle observera en compagnie de quatre de ses cinq enfants, un point lumineux situé en direction du au-dessus de leur ferme située à 100m au de leur villa. Ce gros point lumineux que son mari lui a montré comme étant un O.V.N.I. et qui sera pris en photo par les gendarmes et le correspondant du se déplacera lentement de gauche à droite en direction du : et disparaîtra à 09h20 .

Mme observera le même phénomène le lendemain matin (() nous dira que le point lumineux était gros comme trois à quatre fois une étoile normale.

CONCLUSION DES ENQUETEURS : Il s'agit de la planète VENUS.

AUDITION DE M. : M. aura l'amabilité d'accompagner les enquêteurs jusqu'à et de refaire le parcours effectué le 10 décembre, d'abord en voiture avec son camarade, puis seul en cyclomoteur jusqu'à son domicile.

M. déclare avoir observé la première fois une boule lumineuse fixe dans le ciel au-dessus de l'église d' (subjectif) lorsqu'ils seront à l'arrêt à l' du village.

Lorsque les témoins reprennent la route en direction du , le phénomène (que M. voit sous la forme d'une boule lumineuse jaune et que M. voit sous la forme d'un oval jaune) semble suivre horizontalement le parcours du véhicule sur la gauche à hauteur des collines situées à 2000 m de la route et non pas à 300m ou 400m comme signalé dans les différents rapports (en réalité le phénomène se trouvait à quelques quatre vingt millions de kilomètres);

Au moment où la route tourne et s'oriente d' , les témoins voient le phénomène face à eux puis sur leur droite toujours en direction des collines boisées, ils sont effrayés car ils pensent être pris en chasse et ne comprennent pas que c'est le changement de route et la sinuosité de la D. qui provoquent le déplacement apparent de l'objet qui reste fixe à très grande distance.

Les témoins passent le village de toujours suivis par l'O.V.N.I. Arrivés au village du Bourg de ,

MM. contemplent le phénomène qui est fixe dans le ciel en direction du (ce qui est normal car les témoins se sont arrêtés) Au bout de dix minutes d'observation, M. laisse son camarade et regagne son domicile situé au lieu-dit , en cours de route à 1000 m du village, il s'arrête pour prévenir la propriétaire de la ferme située à gauche au lieu-dit " . Mme X... se lève, voit le point lumineux en station au : et s'exclame " Mais ce n'est pas un O.V.N.I., c'est l'étoile du Berger".

M. reprend alors sa route, lorsqu'il arrive à son domicile il réveille sa femme et deux enfants. Tous quatre, ils observent ce gros point lumineux fixe en'ils situent en direction de .

A 06h45, M. se couche laissant là le phénomène.

Lorsque le 17 décembre, nous apprendrons à Mme qu'il s'agit en réalité de VENUS et non d'un O.V.N.I., elle nous répondra " J'ai peur de ces trucs là" (en parlant des étoiles et des planètes) ???.

4) . . .
Pendant ce temps, M. _____ poursuit son chemin en cyclomoteur sur la D. _____.

A 300 m du Bourg il aperçoit le "phénomène" sur sa droite à l'aplomb (subjectif) et à la cime d'une rangée de peupliers située à 100 m en contre-bas de la route (et non à dix mètres au-dessus de lui comme il est fait mention dans la presse et dans le P.V. de gendarmerie). Cet objet en station a la forme d'un ballon de rugby, il mesure 3 à 4 m de long sur 2,50 m de hauteur (subjectif) et porte des "antennes" et des "pattes" (voir : CONCLUSIONS).

La lueur orange et verte qui l'auréole est parfaitement supportable (" _____ "). Lors de l'enquête sur le terrain: le témoin nous dira que la couleur de l'objet était gris-métalissé lumineux.

M. _____ se retire dans un fourré, à ce moment un souffle de récateur se fait entendre (" _____ ").

Lors de l'enquête : M. _____ précisera " J'entendais un très léger souffle, un pff...".

Nous précisons que le témoin venait de faire huit heures de nuit aux établissements _____ et que cette usine est bruyante (vapeur, air comprimé, etc) et qu'un assez fort vent du _____ soufflait ce jour là.

M. _____ (agriculteur) se trouvait dehors ce jour là et vaquait à ses occupations, il n'a rien vu ni rien entendu mais nous fait remarquer que l'étoile du Berger était bien visible dans la direction indiquée par le témoin au-dessus du bois au lieu-dit " _____ ".

EN REALITE: M. _____ ne s'est pas caché dans un fourré mais a fait demi-tour et rejoint l'entrée _____ du Bourg pour tenter de réveiller le garagiste qui n'a pas répondu à ses appels (enregistrement du témoin le 22 décembre sur les lieux de l'observation).

Lorsque M. _____ estime le phénomène au-dessus de la rangée de peupliers, son cyclomoteur "Momomatic" ralentit et le moteur s'étouffe.

EN REALITE : Nous pensons que le témoin effrayé par ce qu'il considère comme étant un "O.V.N.I." depuis vingt minutes, effectue une fausse manoeuvre en poussant sur la poignée des gaz et en coupant ceux-ci. A cet endroit, la départementale _____ est en côte dans le sens (une flèche sur la carte michelin).

A LA QUESTION : "Vôtre éclairage a-t-il diminué d'intensité ?"

M. _____ répond "Oui" puis se rétracte en nous expliquant qu'il venait d'allumer une lampe de poche pour remplacer son éclairage avant défectueux. (Nous comprenons pourquoi il n'en a pas parlé à la gendarmerie lors de l'audition).

A LA QUESTION / "Vôtre éclairage arrière fonctionnait-il?" le témoin répond "Oui mais je ne me suis pas retourné pour vérifier son bon fonctionnement".

A notre grande surprise nous constaterons à l'arrivée au domicile du témoin et en contrôlant l'état de son cyclomoteur que la lampe arrière et le cataphote font défaut.

M. _____, qui a fait demi-tour, reprend sa route toujours poursuivi par "l'O.V.N.I." qui l'accompagne jusqu'à son domicile tantôt sur sa droite, tantôt derrière lui dans une boucle qui s'oriente au _____ et de nouveau sur sa droite.

ARRIVE à son domicile, M. _____ réveille sa femme et quatre de ses enfants. Tous les six, ils peuvent observer ce point lumineux qui est fixe dans le ciel dans l'azimut de la ferme familiale (140°) dans un site de 40°.

Les gendarmes de _____ et le journaliste du " _____ " arriveront sur les lieux à 07h15 et prendront des photos du phénomène qui se déplace légèrement de gauche à droite et disparaît vers 09h15. (les photos prises par les gendarmes ont-été transmises à la direction de la gendarmerie nationale et celles du correspondant de presse au journal à _____).

CONCLUSIONS

Les témoins ont cru être poursuivi par un phénomène qu'ils n'ont pu identifier et qu'ils ont considérés comme étant un O.V.N.I. O.V.N.I. qui n'était en l'occurrence que la planète Vénus qui se levait ce jour là à 04h05 (temps universel) avec un éclat qui deviendra maximum le 14 décembre.

Vénus sera visible dans un site de 20° au début de l'observation et de 45° au moment de sa disparition dans la clarté du jour.
Lever du Soleil à 07h34 (temps universel).

Le phénomène est stationnaire lorsque les témoins s'arrêtent pour l'observer et semble suivre les témoins d'abord sur leur gauche et ensuite sur leur droite suivant l'orientation de la route.

Aucun effet sur M. [] lorsqu'il estimera le phénomène à 100 m de lui au-dessus d'une rangée de peupliers (subjectif) si ce n'est la peur.

Aucun effet sur l'automobile R. de M. [] durant la "poursuite".

Mme X... (réveillée par M. [] vers 06h30) s'exclamera " Mais ce n'est pas un O.V.N.I. .. c'est Vénus, l'étoile du Berger!".

Tous les azimuts du "phénomène" indiqués par M. [] lors de l'enquête sur les lieux sont bien ceux de Vénus aux heures indiquées.

Les différents sites au ras des côteaux sont bien ceux de Vénus.

Le phénomène lumineux indiqué par les témoins en direction du [] était le seul phénomène lumineux observable. Si un O.V.N.I. s'était trouvé dans cette direction pendant toute la durée de l'observation, les témoins auraient certainement remarqué la présence de Vénus (ce qu'ils n'ont pas fait).

La D. [] n'est pas la route habituelle de M. [] qui emprunte d'habitude celle qui est située plus au []. Le 10 décembre, M. [] avait prêté son automobile à un camarade victime d'un vol.

Vénus n'était pas visible depuis plusieurs jours à cause des mauvaises conditions atmosphériques.

Le lendemain, Mme [] refera la même confusion.

Il ne serait pas étonnant que : persuadé d'être suivi par un O.V.N.I. depuis [], M. [] se soit auto-suggestionné peu de temps après avoir laissé son camarade de travail et qu'il ait imaginé un rapprochement considérable du phénomène ? .

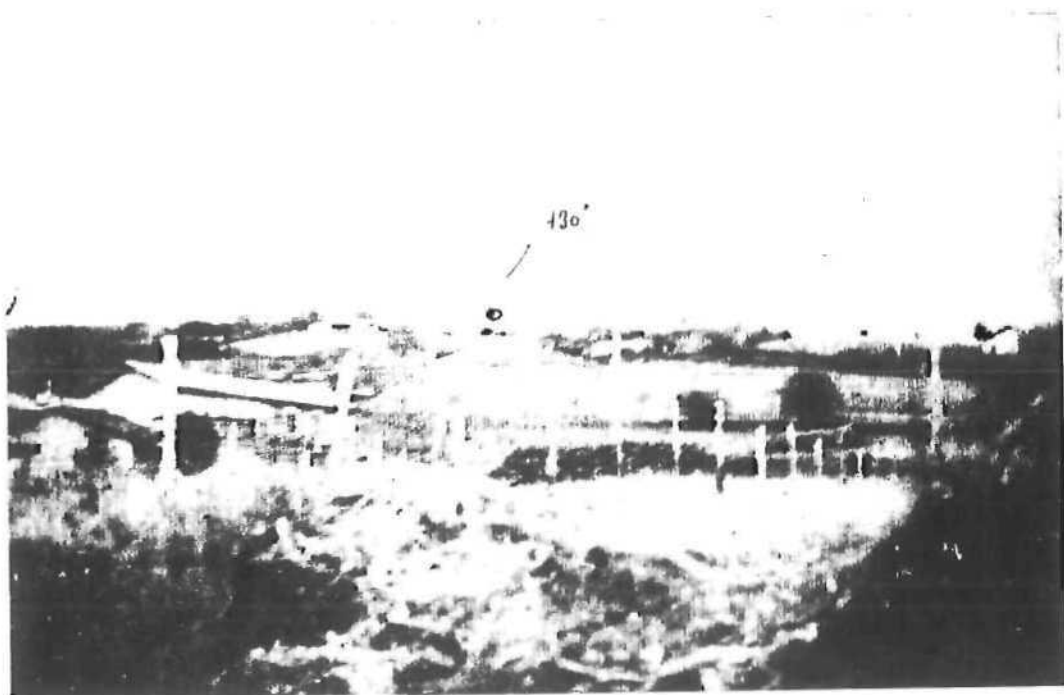
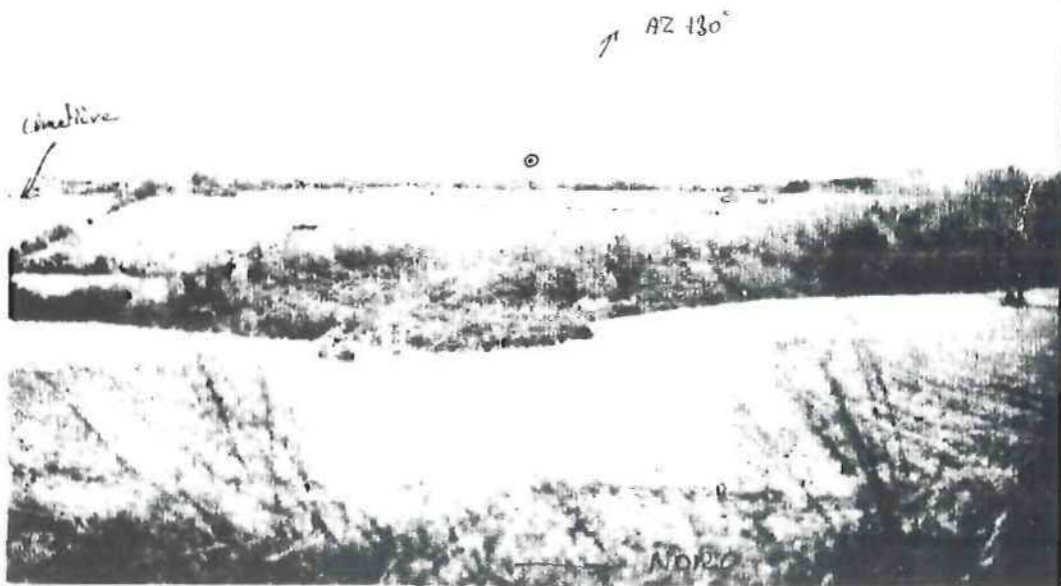
M. [] est le seul témoin de la "Rencontre Rapprochée".

Lors de l'enquête sur les lieux de l'observation que la presse a appelé une "Rencontre Rapprochée du second type", M. [] nous fera la déclaration suivante : "Les cornes et les pattes étaient plutôt des rayons lumineux " .

Nous comprenons mal pourquoi M. [] a laissé seul son camarade devant ce qu'ils considéraient comme étant un O.V.N.I. leur donnant la chasse et devant le danger éventuel que représentait pour eux cette présence mystérieuses ? .

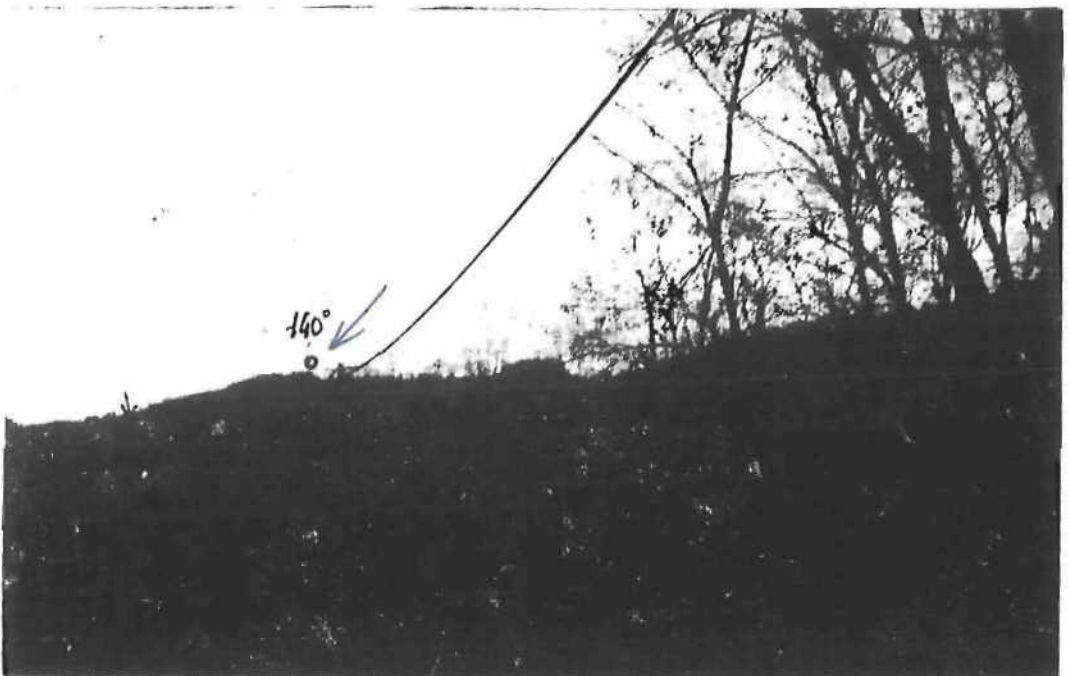
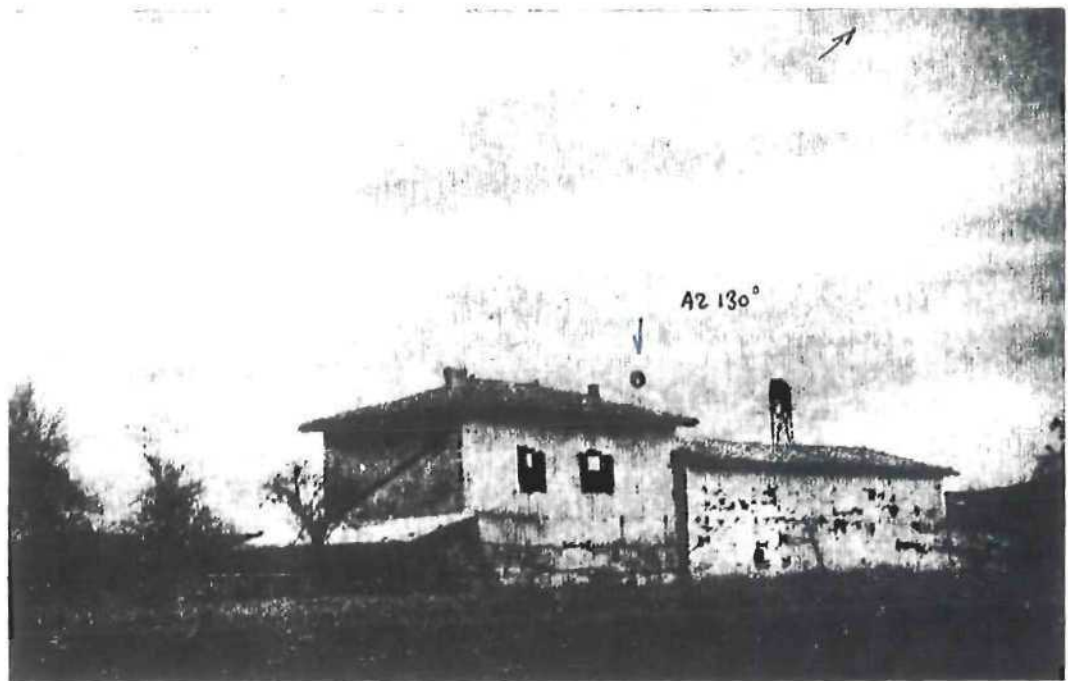
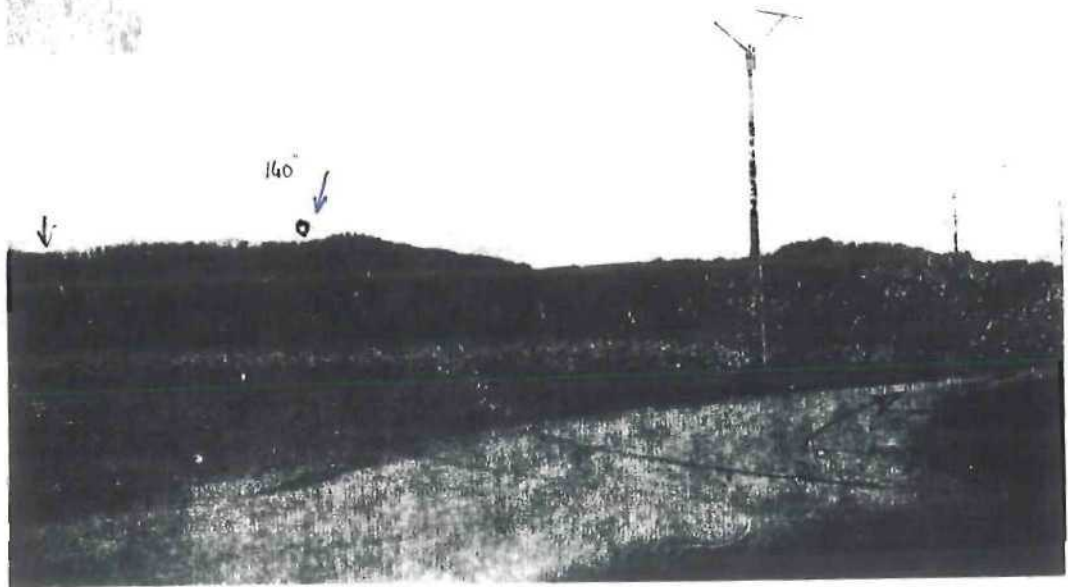
(A.A.M.T.-L.D.L.N.)
[A.A.M.T.]

AUTRES SOURCES : P.V. de gendarmerie de la brigade de []
" [] " du 11/12/1978.
" [] " du 12/12/1978 (enquête téléphonique de
M. []) .
" [] " n° 511 du vendredi 15 au jeudi 21/12/
" [] " n° 1746 p.13.
F.R.3 actualités régionales du 11/12/1978.
Radio Luxembourg et Europe n° 1



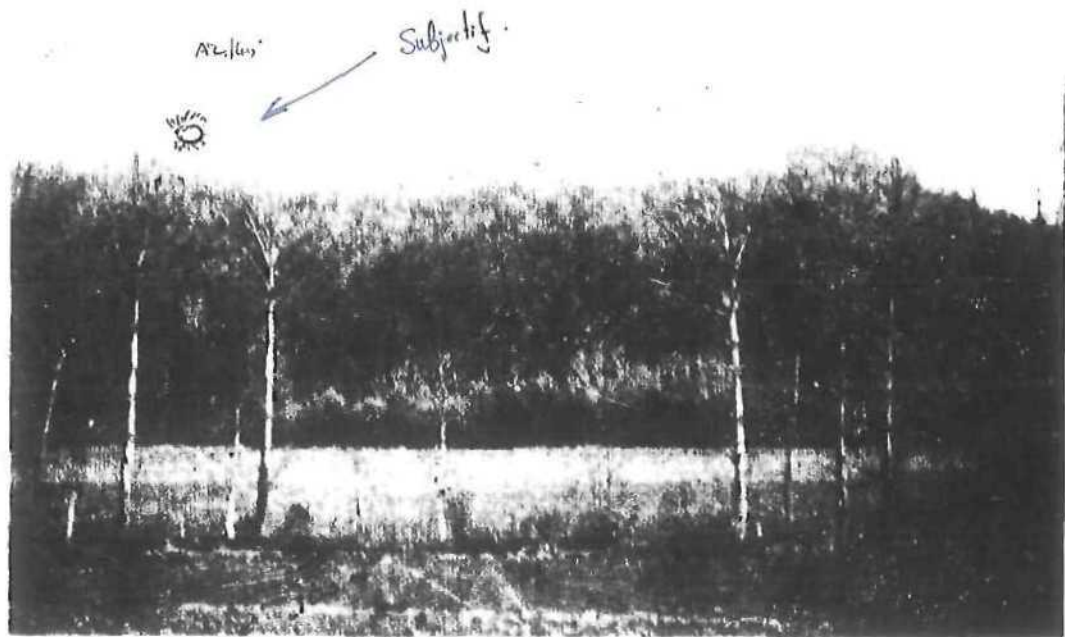
Les témoins circulent chez







(lieu de la séparation)



Point Z.
lieu de la "R-R"
rangée de peupliers à 100^m de la route

FAITS DIVERS

Un nouvel O.V.N.I. dans le ciel de Un ouvrier et sa famille distinguent parfaitement un engin lumineux au-dessus de leurs têtes

« Non, je n'ai pas rêvé. Un engin lumineux dans le ciel m'a suivi pendant dix minutes », s'est écrié. M. de frayeur, M. quand il a voulu raconter mes de l'étrange aventure qu'il venait de vivre en sortant de son travail.

Il était environ 6 heures ce dimanche matin quand M. surveillant de nuit à l'usine

, rentrant à son domicile dans la voiture de M., aperçut à environ 12 km de à trois ou quatre cents mètres seulement au-dessus de leurs têtes, un objet lumineux qui se déplaçait dans leur direction.

Là, quitte son camarade de travail pour se rendre à mobylette son domicile à la

La route est immense, assez accidentée et M. a parfaitement le temps de constater, à sa grande stupeur, que l'engin le suit. Le valloignement du terrain est d'ailleurs tel que la vision est réduite. Cette fois, il le situe à une quinzaine de mètres seulement au-dessus de sa tête. La lueur orange et verte qui l'auréole est parfaitement supportable. Il distin-

gue même sur l'engin, de la grosseur d'une voiture automobile, des tiges comme des antennes et dessous, comme de gigantesques pattes.

Il avait l'impression que l'engin, de quatre à cinq mètres de longueur, allait percuter le sol. Il est descendu de sa mobylette, s'est retiré dans un fourré mais l'engin s'était immobilisé et il entendait alors comme un souffle de réacteur.

Arrivé chez lui, réveille sa femme et ses cinq enfants qui se précipitent sur le balcon et constatent effectivement qu'un engin lumineux est là, au-dessus de la maison, mais à plus grande distance.

Ils alertent les gendarmes de qui se rendent sur les lieux et constatent l'étrange phénomène lumineux, en prenant des photos et la déclaration officielle de M. encore sous le coup de l'émotion.

Notre correspondant, M., qui a pu lui aussi sur place, voir et essayé de photographier l'objet, qui est resté dans le ciel jusqu'à 9 h 20, s'enquiert auprès de l'observatoire de

, si quelque phénomène anormal avait été constaté dans le ciel. Rien de particulier. Il téléphone alors



M. Mabillon sous le coup de l'émotion.

à la météo de ! qui indique qu'un ballon sonde avait été lancé à 6 heures et avait pris la direction

Or, M. a vu l'objet mystérieux, en admettant que c'eût pu être le ballon sonde, un peu avant 8 heures et dans une direction tout à fait opposée. Les témoins ont remarqué une sor-

te de balancement de l'objet et il ne semble pas que la lumière qui s'en dégageait soit un phénomène de réflexion mais bien une source lumineuse d'intensité variable.

Une pièce de plus à verser au dossier énigmatique des O.V.N.I.

L'O.V.N.I. DE

C'EST DU SÉRIEUX

la fusée à propulsion

UNE famille entière, deux gendarmes et un journaliste, soit dix personnes, ont pu observer longuement, et même photographier, un O.V.N.I. situé à moins de cent mètres d'eux. à

Cette apparition extraordinaire s'est produite dimanche matin, entre 6 h 30 et 9 h 20, au-dessus de la ferme de M. , au lieu-dit

Photographié et envoyé à Paris



★
pendant du...
ils ont pris des photos qui ont été envoyées à la direction de la gendarmerie.

Il avait la forme d'un ballon de rugby

Dimanche matin, à 8 heures, le car déposait à Aubreville deux gardiens de nuit de l'usine qui rentrent de leur travail: Marc et

Puis ils ont relevé la position de M.
Le gendarme nous a déclaré: « Nous avons vu un ballon de rugby lumineux qui se déplaçait très lentement. Il est resté éclairé même quand le jour

Ils n'ont qu'une hâte: rentrer chez eux et se reposer. monte dans sa voiture garée sur la place. Il emmène avec lui son collègue, M. pour le déposer à l' où celui-ci prendra son vélomoteur pour rentrer chez lui.

AU-DESSUS DE L'ÉGLISE

Ils traversent le village d' en dormant, car il fait encore nuit à cette heure matinale.

Tout à coup, ils découvrent, au détour d'une rue, un engin lumineux, immobile au-dessus de l'église, à environ deux cents mètres d'eux.

Ils s'arrêtent, stupéfaits, et l'observent pendant deux minutes.

« Il avait la forme d'un ballon de rugby, nous a dit M. »

Il semblait de la grosseur d'une voiture. Il baignait dans une lumière jaune qui n'était pas éblouissante, mais très forte.

« Nous sommes repartis très intrigués.

« L'engin semblait nous observer car il est reparti lentement en même temps que nous, volant à notre hauteur, sans nous quitter.

« Il est passé de l'autre côté de la route et nous a suivis toujours à la même distance pendant dix minutes. Jusqu'à

« Avec M. nous l'avons encore regardé pendant un quart d'heure, puis mon ami est reparti chez lui, à

« J'ai pris la route de L'engin

a disparu derrière un coteau.

« A la sortie d'un virage, à trois cents mètres environ de La ma molybdelette s'est arrêtée, mais pas le moteur.

« Je l'ai vu à moins de 10 m »

Et je me suis trouvé nez à nez avec cet engin. Là, j'ai eu très peur.

« Il était à dix mètres de moi.

« Il faisait quatre mètres de long sur deux mètres de haut. Il était de forme ovale. Il avait de longues antennes partout, comme des pattes.

« On aurait dit un hérisson.

« Sa couleur était gris métallisé, il se balançait doucement et les antennes bougeaient tout le temps.

« Je n'ai pas vu de hublots ni de projecteurs, je ne sais pas d'où sortait la lumière.

« Le seul bruit qu'il faisait était très doux, comme un léger bruit de soufflet.

« J'ai pu repartir, et à toute allure, croyez-moi ! »

M. arrive aussitôt chez lui quelques centaines de mètres plus loin.

Mme nous a raconté à son tour :

« Je dormais, mon mari a monté l'escalier en criant: « Viens voir, vite, je suis poursuivi. Vite, viens voir... »

« Avec nos enfants réveillés par tout ce bruit,

nous sommes allés sur le balcon. L'O.V.N.I. était devant nous, au-dessus du toit de la ferme, à cent mètres à peu près. Il était 7 heures moins vingt. Mon mari a téléphoné à la gendarmerie de

UNE SORTIE DE CIGARE LUMINEUX

Les gendarmes sont arrivés à 7 h 15 avec M. le corres-

s'est levé. Il a disparu à 9 h 20.

« M. est une personne sérieuse et digne de foi. Nous n'avons aucune raison de mettre ses déclarations en doute. »

En quittant M. celui-ci nous a dit :

« Avant, toutes ces histoires d'O.V.N.I., moi, ça me faisait rire. Maintenant, je suis forcé d'y croire. Ces engins existent bien, c'est vraiment extraordinaire. MAIS JE N'AI JAMAIS EU AUSSI PEUR DE MA VIE ! »

Il a été vu par dix personnes dont deux gendarmes

« MAINTENANT, J'Y CROIS ! »

LOTO
c'est facile

LO 36

« SPECIAL DERNIERE »
RESOUT VOS PROBLEMES (voir page 4)